

1 La mise en place

Une tenue adéquate

- Chaque accompagnateur doit porter un gilet ou une **chasuble fluo**.
Si les parents le jugent nécessaire, ils peuvent en fournir aux enfants, tout en veillant à la bonne taille des gilets.
- Le Pédibus peut fonctionner **par tous les temps** (sauf alerte météo), à condition de porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques



Encadrer un convoi



- L'accompagnateur connaît son **planning**, validé en amont, et se munit de la liste des enfants inscrits sur sa ligne ; seuls les enfants inscrits et présents aux arrêts prédéfinis sont pris en charge par l'accompagnateur.
- Les accompagnateurs peuvent **former le groupe** de la façon suivante :
- si l'accompagnateur est seul alors il se tient en fin de convoi.
- s'ils sont 2, alors l'un se place en tête et l'autre en fin de convoi.
- Les enfants peuvent circuler deux par deux.
- Le Réseau conseille de ne pas dépasser **7 enfants** par accompagnateur en école élémentaire et **5 enfants** par accompagnateur en maternelle.
- Vérifier la **charte d'engagement** de votre structure car ces données peuvent y être spécifiées.



2 Quelques règles de déplacement

En général



- L'accompagnateur veille à ce que le **groupe reste homogène** : «Restons Groupés !».
- L'accompagnateur doit **anticiper les déplacements** du groupe et ceux des autres utilisateurs de l'espace public.
- L'accompagnateur doit faire preuve d'une **vigilance** permanente et soutenue notamment dans les «zones de rencontre».*
** voir le code de la route*
- L'accompagnateur veille à ne pas imposer un arrêt brutal à un tramway, à un bus, à une voiture ou même à un vélo.
- L'accompagnateur veille à ce que le groupe marche sur les trottoirs ou par défaut sur les accotements lorsqu'ils sont praticables afin d'éviter le plus possible d'emprunter la chaussée carrossable.

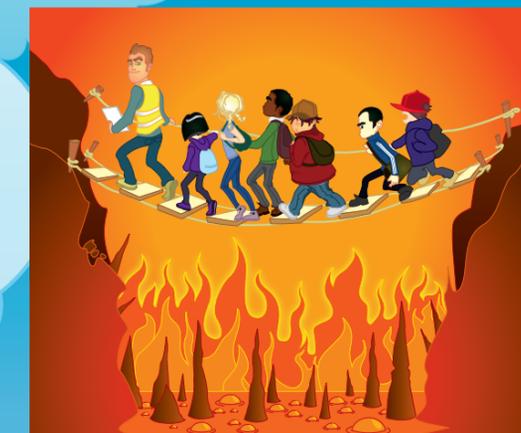
Pour un temps de réaction de 1,5 secondes



- L'accompagnateur **doit connaître les distances d'arrêt** (distance de réaction + distance de freinage) des différents types de véhicules dans différentes conditions climatiques.

Traverser une voie

- Le convoi doit impérativement emprunter les passages piétons.
- S'il n'y a pas de **passage piéton**, il faut emprunter la partie de la chaussée en prolongement du trottoir.
- **En aucun cas** la traversée doit s'effectuer en diagonale.
- Si le feu piéton est rouge, l'accompagnateur doit veiller à ce que le groupe ne s'engage pas sur la chaussée.



- Lors de la traversée, **les enfants doivent attendre** qu'un accompagnateur soit placé au milieu de la rue et leur fasse **signe avant de traverser**.



③ Consignes et valeurs à transmettre

En général



Pour le bon déroulement de son convoi, l'accompagnateur doit préciser, lorsqu'il le juge nécessaire, au cours du déplacement, lors d'un arrêt prolongé ou même lors d'une situation de conflit, un certain nombre de points :

- La **vigilance** est l'affaire de tous.
- Chaque enfant est **responsable** et s'est engagé par la signature d'une charte.
- Chacun **respecte les consignes** de l'accompagnateur.

En particulier

- L'enfant doit **attendre à l'arrêt** prévu jusqu'à ce que le Pédibus l'accueille dans le groupe.
- L'enfant veille, avec son binôme, à former un **groupe compact** pendant tout le trajet.
- L'enfant doit **respecter le code de la route** :
 - pour traverser, il **regarde à gauche puis à droite** avant de poser un pied sur la chaussée.
 - au feu, il **attend que le bonhomme piéton soit vert** et le ou les véhicule(s) complètement arrêté(s).
- L'enfant pourra chercher du regard à vérifier si le conducteur arrivant l'a aperçu : «**voir et se faire voir**».
- L'enfant ne court pas, ne chahute pas et surtout ne bouscule pas ses camarades.
- L'enfant respecte le milieu environnant :
 - il est **poli** avec les autres usagers de la route,
 - il ne jette **pas de débris** sur la chaussée.



④ .En route

L'accueil

- L'accompagnateur veille à ce que la **tenue des enfants** soit adaptée aux **conditions climatiques**.
- L'accompagnateur valide avec l'enfant sa présence sur la fiche d'inscription.

Le déroulement

- Le rôle de chaque accompagnateur peut se décomposer de la manière suivante :
 - le premier emmène le groupe, **accueille** les enfants et surveille l'heure,
 - le deuxième surveille le comportement des enfants, il peut arrêter le groupe à tout moment.
- L'accompagnateur prend les mesures nécessaires afin d'éviter les obstacles.
- L'accompagnateur **contrôle** le nombre d'enfants tout au long du chemin.

A bon port

- L'accompagnateur doit accompagner les enfants de maternelle jusque dans leur classe.
- L'accompagnateur doit accompagner les enfants de primaire jusqu'à l'entrée de l'école.

06.61.06.28.10

www.reseaumillepattes.org

Règles, cadres, usages et comportements

à destination des accompagnateurs d'un pédibus

RÉSEAU
MILLE-PATTES



Pour bouger malin, le pédibus c'est bien!



www.reseaumillepattes.org